

MAIRIE DE BRIE - 16590**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 5

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq

Le : **17 novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **10 novembre 2025****OBJET : D2025-8-2**Décision modificative n°1 au
budget général**Présents** : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANÇON J-P ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBATEL P ; VIEUILLE R**Ont donné procuration** : BERTHELON S à JOUANNET J ; IMARD C à ROUHIER D ; FORESTIER-BRUN F à CORNELIUS M ; THOS F à GUERIN S ; VRIET L à BOURGADE L**Secrétaire de séance** : Murielle MOINARD BOUTENEGRE

En cette fin d'année, il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2025 à l'article 6811 « Dotations aux amortissements ». Pour rappel, le passage à la nomenclature comptable M57 impose d'amortir dès l'année N au prorata temporis ce qui rend difficile les prévisions budgétaires en termes d'amortissement.

Il convient de prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Section de fonctionnement**Recettes**

Compte 741121	Dotation de Solidarité Rurale	3 000 €
---------------	-------------------------------	---------

Dépenses

Compte 6811	Dotation aux amortissements	3 000 €
-------------	-----------------------------	---------

Section d'investissement**Recettes**

Compte 281831	Matériel informatique scolaire	3 000 €
---------------	--------------------------------	---------

Dépenses

Compte 21312	Constructions bâtiments scolaires	3 000 €
--------------	-----------------------------------	---------

AR Prefecture

016-211600614-20251118-D2025_8_2-DE
Reçu le 19/11/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte cette décision modificative n° 1 sur le budget général.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 18 novembre 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 18 novembre 2025

Le Maire,

Michel BUISSON